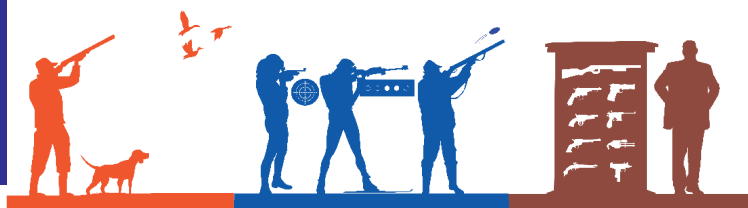


Guide utilisateur de l'Espace détenteurs du SIA



Pour rappel :

Le SIA est le nouveau Système d'Information sur les Armes permettant une meilleure gestion des armes et des détenteurs d'armes en France. Il vient en remplacement d'AGRIPPA, le précédent système utilisé uniquement par l'administration.

Le SIA repose sur l'interconnexion de tous les acteurs du monde des armes : lorsqu'un détenteur achète une arme, la déclaration correspondante est directement télé-transmise à la préfecture et l'arme apparaît dans le râtelier numérique du détenteur, qui lui-même a accès au SIA grâce à son compte personnel.

Sécurisation, simplification des procédures, suppression des formulaires papiers, autonomie du détenteur : le SIA présente de nombreux avantages !

Depuis le **8 février 2022**, **les détenteurs d'armes chasseurs doivent avoir créé leur compte dans le SIA** pour acheter ou vendre une arme.

A partir de **janvier 2023**, le SIA sera **progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes**, notamment aux licenciés et anciens licenciés des fédérations de tir, ball-trap et ski, aux collectionneurs et aux détenteurs métiers et associatifs.

N'attendez pas, créez votre compte depuis chez vous à l'aide de ce guide !

Pour en savoir plus :



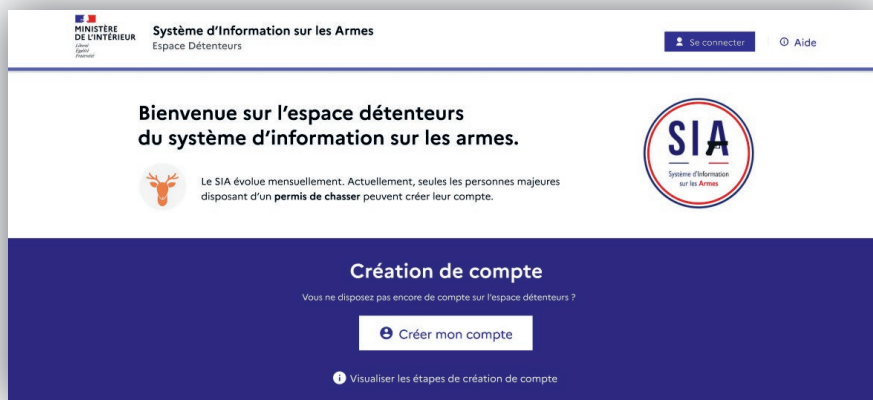
Consultez le site internet
www.interieur.gouv.fr/armes



Rendez-vous chez votre
armurier ou en **préfecture**



Création de compte détenteur



Avant de commencer.....	Page 4
Ajout du permis de chasser.....	Page 6
Informations identité.....	Page 8
Ajout de la pièce d'identité.....	Page 9
Informations adresse domicile.....	Page 10
Ajout du justificatif de domicile.....	Page 11
Finalisation de la 1 ^{ère} partie de création de compte.....	Page 14
Sécurisation du compte.....	Page 17
Finalisation de la de création de compte.....	Page 19

Avant de commencer...

A. Je m'assure que j'ai une adresse mail.

Si ce n'est pas le cas je dois en créer une. Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.

Je dois pouvoir consulter ma boîte mail car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé.

B. Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés :

- Ma pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
- Mon permis de chasser
- Mon justificatif de domicile

Je me munis de mon numéro SIA si j'en ai déjà un mais il n'est pas obligatoire pour créer mon compte.

C. Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !

Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis janvier 2021.

Le numéro SIA vous identifie en tant que détenteur d'armes, mais vous devez créer vous-même votre compte personnel dans le SIA.

Un compte SIA ne peut-être créé que par le détenteur ou en son nom et avec ses informations personnelles par une personne de confiance.

Depuis le 8 février 2022, **la création d'un compte est obligatoire pour tout chasseur** qui voudrait acquérir une arme.



Pour accéder au site SIA Détenteurs, je saisis dans la barre de recherche de mon navigateur : sia.interieur.gouv.fr

Etape 1/16

Pour débiter la démarche de création de compte il faut cliquer sur «**créer mon compte**».



Etape 2/16

Pour créer son compte, le détenteur doit **sélectionner sa situation**, la raison pour laquelle il détient au moins une arme.



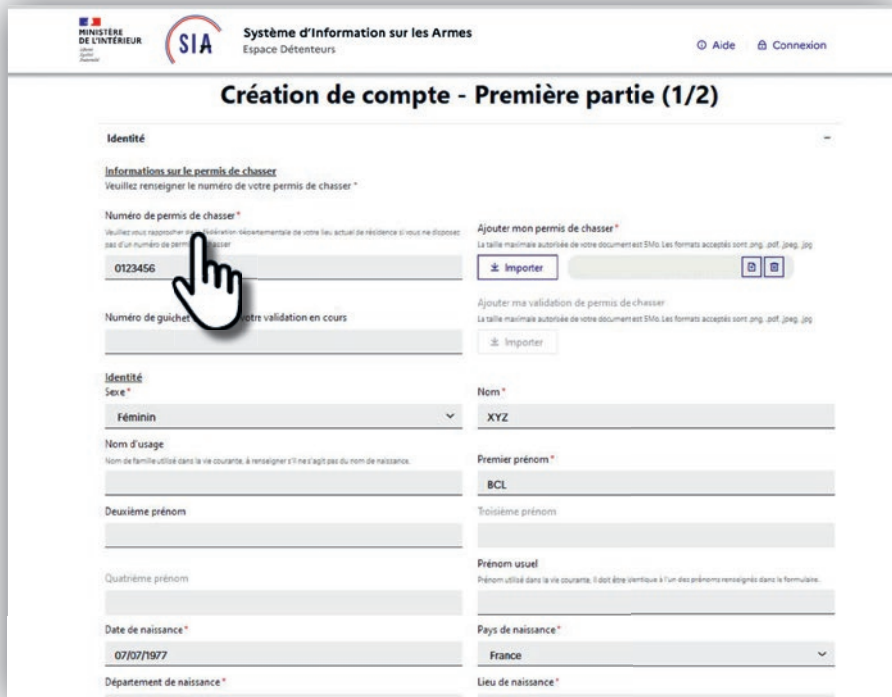
Actuellement seul le profil chasseur est disponible.

Ajout du permis de chasser

Etape 3/16

Pour les chasseurs, la toute première étape consiste à **renseigner les documents** relatifs à leur situation de chasseur, à savoir le **permis de chasser** (ce document est obligatoire pour la création de compte) et la validation du permis de chasser (si le chasseur dispose d'une validation annuelle en cours).

La validation du permis de chasser n'est pas obligatoire pour créer le compte et si vous disposez d'une validation vous n'êtes pas obligé de l'indiquer. En revanche, si vous renseignez le numéro de validation du permis de chasser, il faut obligatoirement importer le document justificatif. Attention, la présentation de la validation du permis de chasser à l'armurier reste obligatoire pour acquérir une arme



Création de compte - Première partie (1/2)

Identité

Informations sur le permis de chasser
Veuillez renseigner le numéro de votre permis de chasser *

Numéro de permis de chasser *
Veuillez vous rapprocher de votre lieu d'habitation ou de votre lieu actuel de résidence si vous ne disposez pas d'un numéro de permis de chasser

0123456

Numéro de guichet de votre validation en cours

Ajouter mon permis de chasser *
La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg

Importer

Ajouter ma validation de permis de chasser
La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg

Importer

Identité

Sexe *
Féminin

Nom *
XYZ

Nom d'usage
Nom de famille utilisé dans la vie courante. À renseigner s'il ne s'agit pas du nom de naissance.

Premier prénom *
BCL

Deuxième prénom
Troisième prénom

Prénom usuel
Prénom utilisé dans la vie courante. Il doit être identique à l'un des prénoms renseignés dans le formulaire.

Quatrième prénom

Pays de naissance *
France

Date de naissance *
07/07/1977

Lieu de naissance *

Département de naissance *

Etape 4/16

1. Les documents doivent être ajoutés en cliquant sur le bouton «**importer**».

Si vous n'avez votre permis de chasser qu'au format papier, il faut le **convertir dans un format numérique**. Pour cela, vous devez le prendre en photo et vous envoyer la photo pour la récupérer sur votre ordinateur ou bien scanner votre permis de chasser.

Les extensions .jpeg .jpg .png .pdf sont les plus couramment utilisées.

Le système vous dira si votre document n'a pas une de ces extensions et ne peut donc pas être accepté. Si une erreur serveur apparaît, c'est que les documents importés sont trop lourds. Il faut alors réduire la qualité des fichiers.

2. Lorsque votre document est importé, donc accepté, son nom - le nom que vous avez donné à votre fichier ou le nom donné par défaut (quand vous avez pris une photo, il s'agit souvent de lettres et de numéros) - apparaît dans la case à côté de «importer».

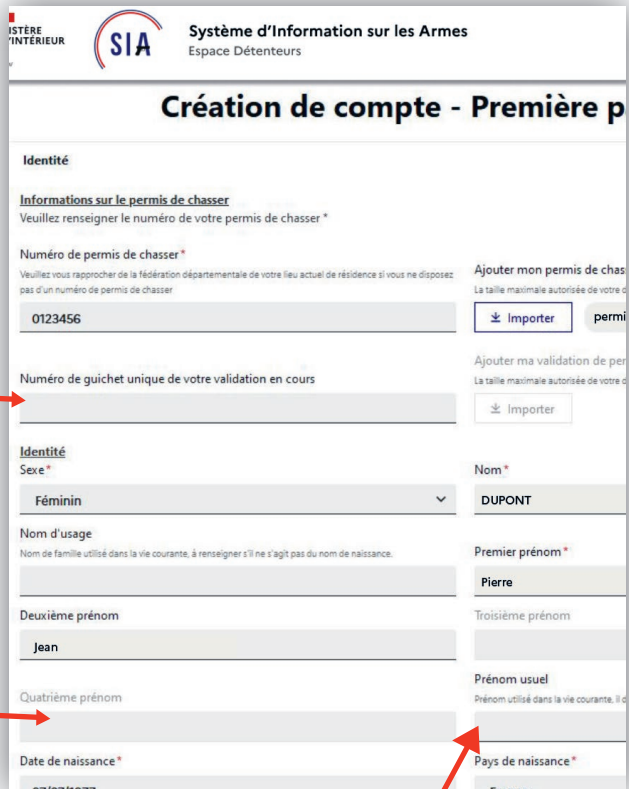
3 | Vous pouvez **visualiser** ce document pour vérifier que vous ne vous êtes pas trompé en cliquant sur l'icône page avec la petite flèche à côté de l'icône poubelle.



4 | Si vous vous êtes trompé de document, vous pouvez cliquer sur la **poubelle pour l'annuler** et recommencer la manipulation pour importer un autre document.

Informations identité

Etape 5/16



Ce numéro comporte
14 caractères
numériques.

Il est possible de
renseigner jusqu'à
4 prénoms dans
l'ordre sur votre titre
d'identité

Le prénom indiqué dans la case
«**prénom usuel**» est celui que vous
utilisez couramment. Il peut ne pas être
le premier prénom mais est forcément
un des 4 prénoms mentionnés.

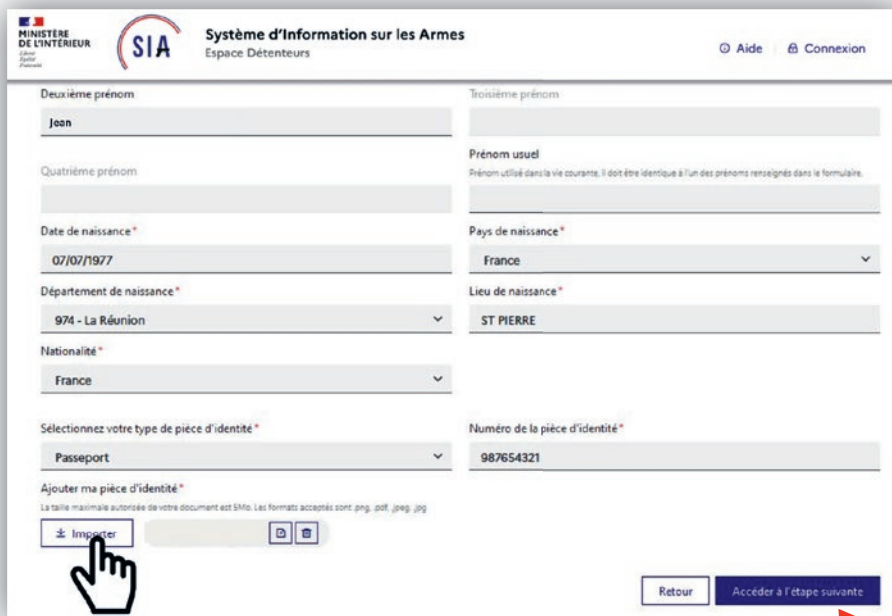
Ajout de la pièce d'identité

Etape 6/16

Comme pour les documents du permis de chasser, vous devez **prendre en photo ou scanner** votre carte d'identité, votre passeport ou votre titre de séjour en France (si vous êtes de nationalité étrangère).

Seuls ces 3 documents sont reconnus comme preuve de votre identité.

Attention ! Le permis de conduire n'est pas accepté.



Après avoir saisi toutes les informations relatives à votre identité, vous devez apporter la preuve de votre identité en **important** une copie de votre pièce d'identité.

Cliquez sur « **Accéder à l'étape suivante** ». Attention si le bouton n'est pas cliquable c'est qu'il manque des informations à renseigner dans la page.

Informations adresse domicile

Etape 7/16

Vous saisissez votre adresse de résidence principale, qui **doit se situer en France**.



*Vous devez ajouter la preuve de votre résidence à cette adresse en **important** un justificatif de domicile selon le même procédé que pour les précédents documents ajoutés.*

A NOTER !

Le SIA est relié à la base nationale d'adresses. Cette base va être interrogée pour reconnaître l'adresse que vous avez saisie.

Si l'adresse saisie est reconnue, vous allez pouvoir valider, si ce n'est pas le cas, le système va vous proposer quelques modifications pour rendre l'adresse conforme.

Vous pouvez accepter ou refuser les modifications proposées.

Ce système de vérification des adresses existe sur de nombreux sites internet pour avoir l'assurance de disposer d'une adresse connue.

Cela est complètement indépendant de l'identité du détenteur.

Ajout du justificatif de domicile

Etape 8/16

Plusieurs types de justificatifs de domicile sont autorisés.

Création de compte

Identité

Adresse de la résidence principale et coordonnées

Adresse postale en France

Numéro de voie
15

Type et nom de voie*
rue des champs

Code postal*
31000

Sélectionnez votre type de justificatif de domicile*

Pour être valable, un justificatif de domicile doit comporter le nom, le prénom et l'adresse de la personne et doit être daté de moins de 3 mois

Itinérant

Plusieurs types de justificatifs de domicile sont autorisés. Ils sont listés en déroulant le champs de saisie grâce à la petite flèche.

A NOTER !

*Il existe une situation «**itinérant**» (case à cocher). Il faut alors renseigner la plaque d'immatriculation du véhicule. En revanche même dans ce cas il faut renseigner une adresse postale en France.*

Comme pour les précédents documents importés, vous avez la possibilité de le visualiser pour vérifier qu'il s'agit du bon document ou de le jeter à la poubelle si vous vous êtes trompé.

Lieu-dit

Ville*
Toulouse

Justificatif de domicile*

Importer justificatif-domicile.PDF

Ajouter ma validation de permis de chasser

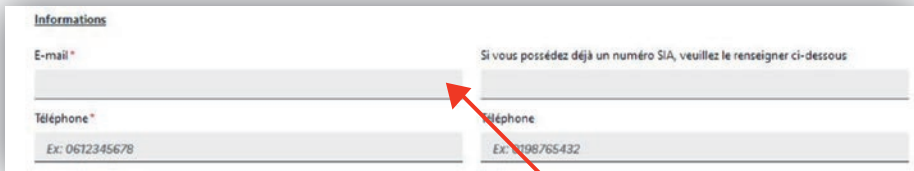
La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont : png, jpg, pdf

Importer

Etape 9/16


Pour passer la première étape de création de compte, vous devez **saisir une adresse mail**.

Vous devez pouvoir consulter cette boîte mail car le lien d'activation de votre compte y sera envoyé.



Le détenteur doit **obligatoirement** disposer d'une adresse mail pour créer un compte dans le SIA. **C'est un pré-requis.**

A cette étape vous avez aussi la possibilité de **renseigner votre numéro SIA** si vous en avez un et si vous le connaissez.



Si vous avez acquis une arme depuis janvier 2021, votre armurier vous a attribué un numéro SIA qui pourra être rattaché à votre compte.

Si vous pensez en avoir un mais que vous ne l'avez pas à disposition, vous pouvez quand même créer votre compte et un nouveau numéro vous sera attribué.

Etape 10/16

Si vous disposez d'une ou plusieurs résidences secondaires, dans lesquelles vos armes peuvent se trouver, vous avez la **possibilité d'ajouter** l'adresse de cette / ces résidence(s) secondaire(s).

Il n'est **pas nécessaire d'importer un justificatif** de domicile pour les résidences secondaires. Cette résidence peut ne pas être la vôtre. Si vos armes se trouvent chez un parent, un ami, c'est bien cette adresse qu'il faut saisir. L'important est de savoir où sont les armes.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SIA
Système d'Information sur les Armes
Espace Détenteurs

Aide Connexion

Création de compte - Première partie (1/2)

Identité +

Adresse de la résidence principale et coordonnées +

Adresse(s) de résidence secondaire(s) en France -

+ Ajouter une adresse de résidence secondaire

Retour Accéder à l'étape suivante

Validation +

Si vous avez une adresse secondaire mais que vous n'y emmenez jamais vos armes, vous ne devez pas renseigner cette résidence.

Finalisation de la 1^{ère} partie de création de compte

Etape 11/16

Ce système, appelé CAPTCHA, permet de vérifier que l'utilisateur n'est pas un robot.



The screenshot shows a web form titled "Création de compte". It has several sections: "Identité" with fields for "Adresse de la résidence principale et coordonnées" and "Adresse(s) de résidence secondaire(s) en France"; "Validation" with a CAPTCHA image showing the characters "GDZgFG" and a "Code*" input field with "GDZgFG" entered; and two checkboxes at the bottom: "Je déclare que les informations fournies sont exactes et que..." and "Lire les conditions générales d'utilisation *". A hand cursor icon is positioned over the second checkbox. A red arrow points from the text on the right to the CAPTCHA image, and another red arrow points from the text below to the refresh button (a circular arrow with a speaker icon) next to the CAPTCHA image.

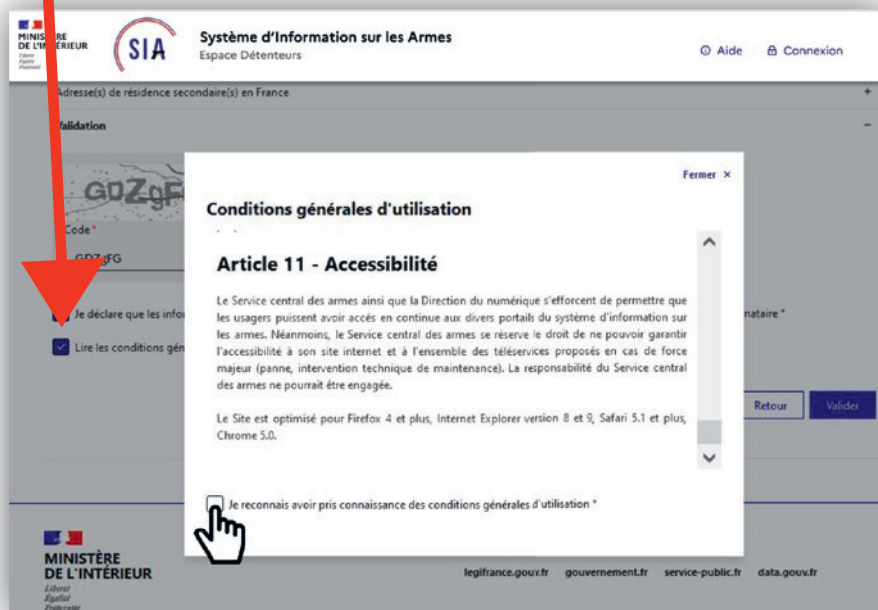
Pour passer à la dernière étape, vous devez saisir dans la zone grise les lettres et les chiffres qui se trouvent dans le rectangle blanc.

Si les caractères sont trop difficiles à lire il est possible d'en générer d'autres en cliquant sur les deux flèches.

Pour pouvoir valider vous devez cocher les deux cases attestant que les informations que vous avez fournies sont exactes et que vous avez pris connaissance des conditions générales d'utilisation.

Etape 12/16

Lorsque vous cochez « *Lire les conditions générales d'utilisation* », une fenêtre s'ouvre et vous permet d'en prendre connaissance.

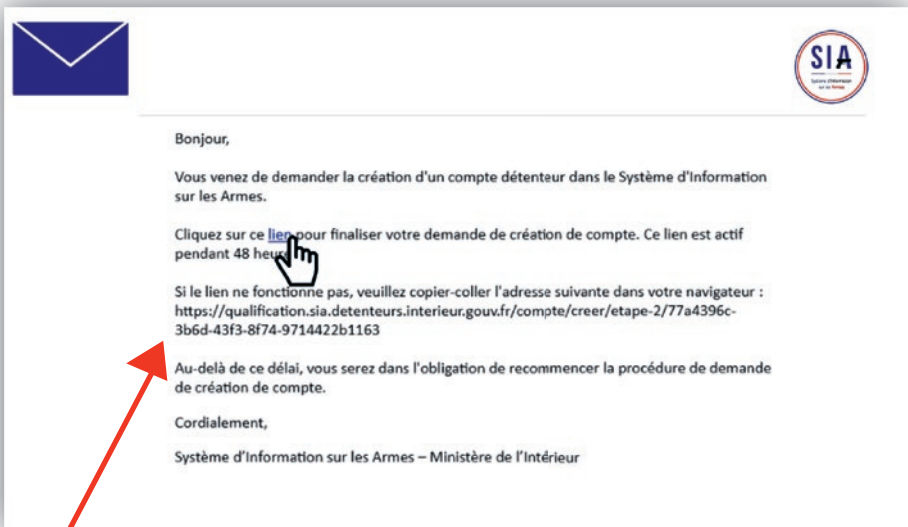


The screenshot shows the 'Système d'Information sur les Armes' (SIA) 'Espace Détenteurs' interface. A modal window titled 'Conditions générales d'utilisation' is open, displaying 'Article 11 - Accessibilité'. The article text states that the Service central des armes and the Direction du numérique aim to ensure access to the system's information portals, but reserves the right to not guarantee accessibility in case of a major incident (technical failure, maintenance intervention). It also notes the site is optimized for Firefox 4+, Internet Explorer 8+, Safari 5.1+, and Chrome 5.0. Below the article, there is a checkbox labeled 'Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation *' which is currently unchecked. A hand cursor icon is positioned over this checkbox. In the background, the main form is partially visible, showing a 'Validation' section with a checked checkbox for 'Lire les conditions générales d'utilisation' and a 'Retour' button.

Après avoir déroulé tous les articles, vous devez cocher la case « *je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation* » pour revenir à l'écran de validation.

Etape 13/16

Un écran temporaire vous informe qu'un **e-mail vient de vous être envoyé pour finaliser** la création de votre compte. Vous devez alors consulter votre boîte mail pour ouvrir ce courrier et **cliquer sur le lien** qui permettra de valider la création de votre compte.



Si la redirection ne fonctionne pas directement, le lien est mentionné de façon visible dans le corps du mail et il suffit de le copier et de le coller dans une nouvelle fenêtre du navigateur internet.

Sécurisation du compte

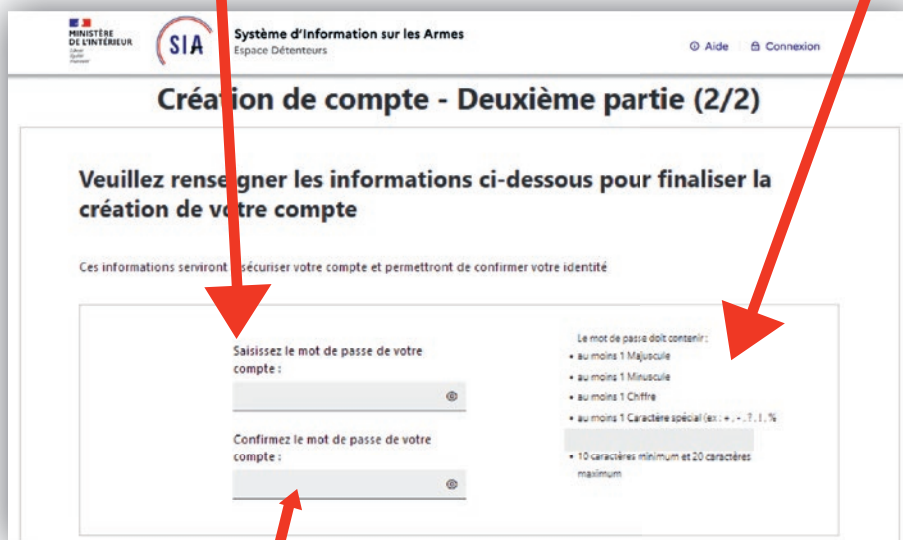
Etape 14/16

Un nouvel écran s'affiche pour les deux dernières étapes de création de compte.

Le système vous crée un identifiant SIA mais vous seul définissez votre mot de passe. Il n'est connu de personne d'autre.

Il faut d'abord choisir un mot de passe pour sécuriser le compte.

Il est strictement personnel et doit contenir un certain nombre de critères qui sont énoncés ici.



Une fois le mot de passe saisi il faut **le ressaisir** dans la seconde case pour le confirmer.

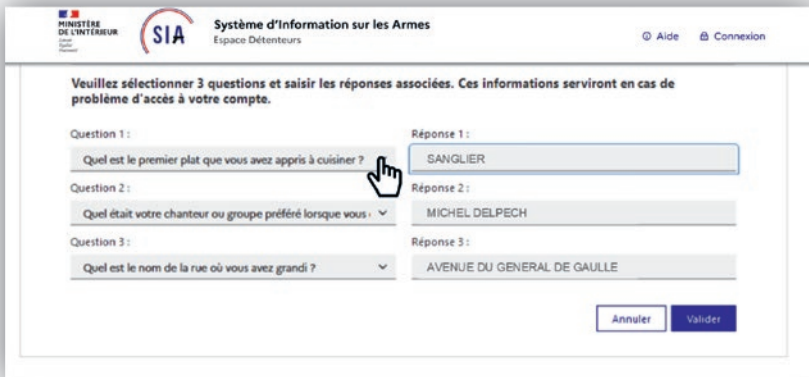
Pensez à noter ce mot de passe. Il vous sera indispensable pour vous connecter à votre compte.

Etape 15/16

En cas d'oubli de votre identifiant (généralisé par le système), vous aurez la possibilité de le récupérer en répondant à des questions personnelles.

Vous devez donc à ce stade choisir vos trois questions parmi celles proposées et y répondre en saisissant du texte.

Les réponses que vous enregistrez maintenant seront comparées à celles que vous donnerez en cas d'oubli de votre identifiant.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SIA Système d'Information sur les Armes
Espace Détenus

Aide Connexion

Veillez sélectionner 3 questions et saisir les réponses associées. Ces informations serviront en cas de problème d'accès à votre compte.

Question 1:	Réponse 1:
Quel est le premier plat que vous avez appris à cuisiner ?	SANGLIER
Question 2:	Réponse 2:
Quel était votre chanteur ou groupe préféré lorsque vous... ?	MICHEL DELPECH
Question 3:	Réponse 3:
Quel est le nom de la rue où vous avez grandi ?	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Annuler Valider

Les trois questions / réponses sont obligatoires.

Pensez à noter les questions et vos réponses pour vous en souvenir.

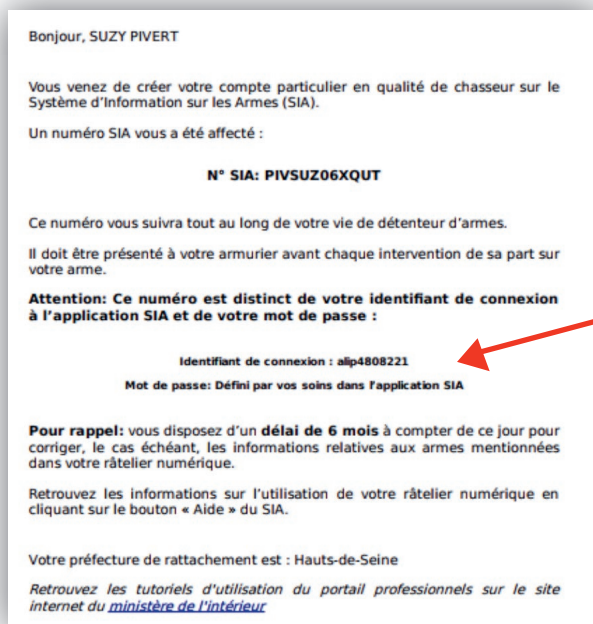
Finalisation de la création de compte

Etape 16/16

C'est fini !

Un écran récapitulatif de votre démarche s'affiche et vous disposez maintenant d'un numéro SIA en plus de votre compte SIA.

Votre numéro SIA vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il est unique et personnel.



Bonjour, SUZY PIVERT

Vous venez de créer votre compte particulier en qualité de chasseur sur le Système d'Information sur les Armes (SIA).

Un numéro SIA vous a été affecté :

N° SIA: PIVSUZ06XQUT

Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Attention: Ce numéro est distinct de votre identifiant de connexion à l'application SIA et de votre mot de passe :

Identifiant de connexion : a1p4808221

Mot de passe: Défini par vos soins dans l'application SIA

Pour rappel: vous disposez d'un **délai de 6 mois** à compter de ce jour pour corriger, le cas échéant, les informations relatives aux armes mentionnées dans votre râtelier numérique.

Retrouvez les informations sur l'utilisation de votre râtelier numérique en cliquant sur le bouton « Aide » du SIA.

Votre préfecture de rattachement est : Hauts-de-Seine

Retrouvez les tutoriels d'utilisation du portail professionnels sur le site internet du [ministère de l'intérieur](#)

Sur cet écran, le système vous communique aussi votre **identifiant de connexion**, qui pour des raisons de sécurité est **différent de votre numéro SIA**.

Cet identifiant de connexion vous sera indispensable pour accéder à votre compte.

Notez le bien. Il devra être complété avec le mot de passe que vous avez choisi aux étapes précédentes.

Guide utilisateur de l'espace détenteur du SIA - Juin 2022 -

